

## **Prise de position**

### **Initiative populaire fédérale pour une caisse publique d'assurance-maladie**

Etat: les partis de gauche, les syndicats et diverses organisations ont lancé, le 1<sup>er</sup> février 2011, une récolte de signatures pour l'initiative populaire en faveur d'une caisse-maladie publique. Le comité d'initiative a jusqu'au 31 juillet 2012 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires.

### **Points-phares de l'initiative**

Les initiants souhaitent que l'assurance-maladie sociale soit gérée par une seule et même institution nationale de droit public. Les organes de cette institution seraient composés de représentants/es de la Confédération, des cantons, des personnes assurées et des fournisseurs de prestations. Elle devrait disposer d'agences cantonales ou intercantionales. Ce seraient elles qui fixeraient et factureraient les primes et verseraient les prestations. Une prime unique serait calculée et fixée par canton en fonction des coûts.

### **Position de Visana par rapport à l'initiative**

La raison principale pour laquelle les dépenses en matière de santé augmentent, et plus particulièrement celles qui concernent l'assurance obligatoire des soins, est la montée des coûts des prestations. Les dépenses administratives des assureurs-maladie ne représentent que 5% de leurs dépenses totales. Les 95% restants sont constitués par les dépenses occasionnées par les prestations obligatoires. Contrairement aux frais des prestations, qui ont augmenté en moyenne de 4,5% par année depuis l'introduction de la LAMal en 1996, les frais administratifs ont baissé de 8% à 5% depuis 1996.

L'initiative pour une caisse unique s'attaque aux frais administratifs, alors que c'est au niveau des frais de prestations que le bât blesse. Le potentiel d'économies est donc extrêmement faible; l'introduction d'une caisse-maladie publique n'aurait aucun effet sur les primes, car celles-ci ne sont que le reflet des frais occasionnés par les prestations. En outre, non seulement les frais de transformation occasionnés par le démantèlement des caisses-maladie actuelles et la mise en place des structures nécessaires aux niveaux fédéral et cantonal représenteraient des

---

sommes colossales, mais ils bloqueraient aussi, pendant des années, toute réforme du système de santé.

Un autre inconvénient à prendre en considération est que les personnes assurées perdraient la possibilité de changer d'assureur en cas d'insatisfaction. Elles seraient forcées de se plier aux règles d'une caisse unique, qui n'est, comme son nom l'indique, en concurrence avec aucune autre.

La concurrence à laquelle sont exposés les assureurs aujourd'hui les contraint à utiliser l'argent des primes avec le plus grand soin. Selon une étude des directeurs de la santé des cantons de Suisse orientale, l'introduction de caisses-maladie cantonales ou régionales provoquerait une baisse de la qualité des services.

Par ailleurs, l'étude met en garde contre une concentration cantonale du pouvoir. En effet, une caisse unique gérée par un ensemble de buro-technocrates ne constitue pas un remède miracle contre l'augmentation des dépenses de la santé. La caisse unique serait, elle aussi, confrontée à ce problème. Les assureurs-maladie ne peuvent pas aujourd'hui être tenus responsables de l'inaction des politiques.

Au lieu d'embourber le système de santé à long terme avec l'introduction d'une caisse unique, il serait préférable de réformer le système actuel au moyen de mesures efficaces. Pour endiguer l'augmentation des coûts de la santé, il est en particulier nécessaire d'améliorer la compensation des risques, de supprimer l'obligation de contracter et d'encourager les modèles de soins intégrés. Ces mesures constituent un remède bien plus efficace que d'expérimenter un système de caisse unique.

Fabian Baer, communication d'entreprise